

2^{ème} RALLYE NPEA HIVERNAL DU DEVOLUY

15 au 17 DECEMBRE 2017

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Tous les articles non mentionnés dans le présent règlement sont conformes au règlement standard des rallyes.

PROGRAMME- HORAIRES :

- **PARUTION DU REGLEMENT ET OUVERTURE DES ENGAGEMENTS** Lundi 12 Octobre 2017
 - **CLOTURE DES INSCRIPTIONS** Lundi 4 Décembre 2017
 - **PARUTION DU ROAD-BOOK** Samedi 9 Décembre 2017
- A retirer au : Bar / Restaurant « L'Étincelle » - AGNIERES EN DEVOLUY - 05250 LE DEVOLUY
-
- **RECONNAISSANCES**
 - Samedi 9 Décembre 2017 De 9h à 20h les 3 jours
 - Dimanche 10 Décembre 2017
 - Vendredi 15 Décembre 2017
 - **VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES & TECHNIQUES**
 - Vendredi 15 Décembre 2017 De 16h00 à 19h15
 - (Office du Tourisme de La Joue Du Loup) Samedi 16 Décembre 2017 De 8h à 10h15
 - **MISE EN PLACE DU PARC DE DEPART**
 - Vendredi 15 Décembre 2017 A partir de 16h00
 - (Esplanade des Bergers – Front de Neige – La Joue du Loup)
 - **1^{ère} REUNION DES COMMISSAIRES SPORTIFS**
 - Samedi 16 Décembre 2017 A 10h00
 - (Office du Tourisme de La Joue Du Loup)
 - **PUBLICATION DES EQUIPAGES ADMIS AU DEPART & PUBLICATION DES HEURES ET ORDRES DE DEPART :**
 - Samedi 16 Décembre 2017 A 12h00
 - (Esplanade des Bergers – Front de Neige – La Joue du Loup)
 - **DEPART DE LA 1^{ère} ETAPE**
 - Samedi 16 Décembre 2017 A 12h35 (1^{er} VHC)
 - **ARRIVEE DE LA 1^{ère} ETAPE**
 - Samedi 16 Décembre 2017 A 19h54
 - **PUBLICATION DES RESULTATS DE LA 1^{ère} ETAPE & PUBLICATION DES HEURES ET ORDRES DE DEPART DE LA 2^{ème} ETAPE**
 - (Esplanade des Bergers – Front de Neige – La Joue du Loup) Samedi 16 Décembre 2017 A 22h00
 - **DEPART DE LA 2^{ème} ETAPE**
 - (Esplanade des Bergers – Front de Neige – La Joue du Loup) Dimanche 17 Décembre 2017 A 6h55 (1^{er} VHC)
 - **ARRIVEE DU RALLYE**
 - (Esplanade des Bergers – Front de Neige – La Joue du Loup) Dimanche 17 Décembre 2017 A 14h12 (1^{er} VHC)
 - - Dimanche 17 Décembre 2017
 - (Esplanade des Bergers – Front de Neige – La Joue du Loup)
 - PUBLICATIONS DES RESULTATS DU RALLYE**
 - 30' après l'arrivée du
 - dernier concurrent
 - - REMISE DES PRIX**
 - à l'arrivée du rallye
 - Dimanche 17 Décembre 2017
 - Podium d'arrivée (Esplanade des Bergers – Front de Neige – La Joue du Loup)

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile des Alpes organise avec le concours des communes du Dévoluy et du Buëch le :

2^{ème} RALLYE NATIONAL HIVERNAL DU DEVOLUY à participation étrangère autorisée (PEA)
en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la **Ligue du Sport Automobile P.A.C.A. le 04/08/2017 sous le N° 63** et par la **F.F.S.A. sous le permis d'organiser numéro 839 en date du 18/09/2017.**

Comité d'organisation et Organisateur Technique :

Président : **Philippe PATRAS** Président de DEVOLUY RALLYE TEAM
Secrétariat du Rallye : **Céline LEVASSEUR** « L'Adroit » 05250 LE DEVOLUY
Site internet : **www.rallyehivernaldudevoluy.fr**
Contact : **rallyehivernaldudevoluy@gmail.com**

Permanence du rallye pendant l'épreuve : **Office du Tourisme de la Joue Du loup**

1.1P OFFICIELS

<u>Délégué Sécurité Ligue PACA :</u>	Christian COULET	Licence 3650
<u>Président du Collège des Commissaires Sportifs :</u>	Jean-Jacques MARCELLIN	Licence 2499
<u>Membres du Collège des Commissaires Sportifs :</u>	M.Christine RICHARD Denyse GHIGO	Licence 49602 Licence 1968
<u>Directeur de Course :</u>	Gérard GHIGO	Licence 1967
<u>Directeurs de Course Adjoints :</u>	Robert RICHARD Sylvie SCHMIT Yannick BARDIN	Licence 44762 Licence 36488 Licence 46622
<u>Directeur de course tricolore :</u>	Clair SCHMIT	Licence 9199
<u>Directeurs d'épreuves :</u>	M.Odile VINCENSINI Philippe OLIVARI Jean-Luc BRETAR	Licence 9656 Licence 7363 Licence 134776
<u>Médecin Chef :</u>	Christian DOMERGUE	Licence 185261
<u>Commissaires Techniques :</u>	Serge PEGOLOTTI Lismon LAMBERT Loys BORDERON Jean-Pierre FORESTELLO Philippe BLANC	Licence 6047 Licence 3582 Licence 183288 Licence 11620 Licence 38131
<u>Chargé des relations avec les concurrents :</u>	Isabelle FORESTELLO Francis FABRIES Patrick VIEUX	Licence 138486 Licence 6904 Licence 113719
<u>Responsable commissaires :</u>	Bernard DION	Licence 1584
<u>Gestion Informatique classements :</u>	Patrick SOFT	
<u>Speakers :</u>	Kiki PASCAL et Pascal ALLEMAND	

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye National Hivernal du Dévoluy compte pour :

- La Coupe de France des rallyes 2018 coefficient 3
- Les challenges rallyes de la ligue P.A.C.A

1.3P VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications :

- **Administratives** qui auront lieu le Vendredi 15 Décembre de 16h00 à 19h00 et le Samedi 16 Décembre de 8h00 à 10h00 à la Joue du Loup
- **Techniques** qui auront lieu le Vendredi 15 Décembre de 16h15 à 19h15 et le Samedi 16 Décembre de 8h15 à 10h15 à La Joue du Loup

Les vérifications finales seront effectuées au : « GARAGE ROUVIERE », LACHAUP, 05250 LE DEVOLUY

Tarif horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

3.1P DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au Rallye Hivernal du Dévoluy doit adresser au secrétariat du rallye (le cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avant le Lundi 4 Décembre 2017 minuit.**

A l'adresse suivante :

Dévoluy Rallye Team - Céline LEVASSEUR
« L'Adroit » 05250 LE DEVOLUY

Les chèques devront être libellés à l'ordre de D.R.T. (Dévoluy Rallye Team) et seront encaissés le 11 Décembre 2017.

Aucune demande d'engagement par téléphone ne sera acceptée.

Si la demande d'engagement est envoyée par télécopie ou email, l'original, accompagné de tous les documents, devra nous parvenir au plus tard à la date de clôture des engagements.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée des documents suivants :

- Photocopie des permis de conduire des membres de l'équipage ;
- Photocopie des licences des membres de l'équipage ;
- Photocopie de la 1^{ère} page du Passeport Technique ;
- Chèque à libeller à l'ordre de **D.R.T. (Dévoluy Rallye Team)**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures, toutefois celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à 120 voitures pour les 2 rallyes.

Si à cette date le nombre d'engagés modernes est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

3.1.11.1P. les droits d'engagement sont ainsi fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 480 Euros
- sans la publicité facultative des organisateurs : 960 Euros.

3.1.12P. Les droits d'engagement seront entièrement remboursés aux concurrents dont l'engagement aurait été refusé.

L'organisateur remboursera avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui pour des raisons de force majeure seraient dans l'obligation de déclarer forfait, sous réserve qu'une demande par lettre recommandée parvienne à l'organisateur.

La retenue sera :

- de 30% pour les forfaits reçus 8 jours et plus avant le rallye ;
- de 50% pour les forfaits reçus jusqu'aux vérifications

Aucun remboursement ne sera effectué pour les concurrents non admis à l'issu des vérifications administratives et techniques pour non-conformité de voiture ou non présentation des documents nécessaires.

3.2P EQUIPAGES

3.2.9P. Le port du Casque est interdit en dehors des épreuves spéciales. Une tolérance de 500 mètres avant le CH et après le Point Stop est accordée. Cette zone sera délimitée par les panneaux d'entrée et de sortie de zone casque.

ARTICLE 4P . VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.1P VOITURES AUTORISEES

Toute voiture en conformité avec la réglementation particulière du rallye et/ou en possession d'un titre de circulation régulièrement délivré. Chaque voiture devra être soumise aux vérifications techniques préliminaires et déclarée admise à participer au rallye.

Il est de la responsabilité du concurrent de maintenir la voiture en conformité tout au long du rallye

4.1.1P. Vitres

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.2. Pneumatiques

Les couvertures chauffantes sont autorisées.

Le panachage (pneus secs à sculptures moulées avec pneus pluie) est autorisé.

RÉGLEMENTATION DES PNEUMATIQUES CLOUTÉS :

Seuls les crampons à pointe unique cylindrique injectés par l'extérieur de la bande de roulement sont autorisés.

Ils ne doivent en aucun cas traverser cette bande.

Ils devront répondre impérativement aux dimensions suivantes :

Diamètre maximum d'embase : 6,5 mm, tolérance comprise. Poids : 2 g.

Dépassement du crampon par rapport à la surface du pneumatique à l'état neuf : maximum 2mm.

Hauteur totale du clou pointe comprise : 15 mm. Tolérance MAXI 0.5 mm.

Densité d'implantation :

Aucun décimètre de la longueur de la bande de roulement considérée à son plus grand diamètre extérieur ne pourra recevoir plus de douze crampons, implantés au grès du concurrent, à l'exception d'une bande centrale de 47 mm qui doit rester libre.

Les organisateurs se réservent le droit d'organiser des contrôles où bon leur semble et d'effectuer des prélèvements de crampons aux fins de vérifications.

*Chaque infraction constatée entraînera une pénalisation de **quinze minutes**.*

Le contrôle pourra être effectué en tout lieu, à tout moment, et comprendra les opérations suivantes :

- Relevé d'une empreinte de la bande de roulement.
- Prélèvement d'un clou aux fins de mesure.

4.2.3. Roues de secours

A tout moment du rallye, le nombre de roue de secours à bord des voitures sera de un minimum et deux maximum. Les roues galettes sont interdites.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc prévu :

La JOUE du LOUP : PARKING 4

Pendant toute la durée du rallye, aucune réparation ou ravitaillement par une assistance n'est autorisé en dehors de ce parc.

4.3.3P. Définition de l'assistance interdite :

- Voiture concurrente quittant l'itinéraire du rallye.
- L'utilisation ou la réception par l'équipage de tous matériaux manufacturés, pièces détachées, outils ou matériels autres que ceux transportés dans la voiture concurrente.
- Le stationnement d'un véhicule d'assistance et le positionnement ou installation de tous matériaux, pièces détachées, outils ou matériels sur l'itinéraire excepté dans un parc ou zone d'assistance.
- Le transport ou la détention de carburant à bord de la voiture en dehors du ou des réservoirs, du circuit de carburant et de ses annexes autorisés par le règlement, est strictement interdit.
- Intervention sur une voiture autrement que par un membre de l'équipage.

4.6P. IDENTIFICATION DES VEHICULES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye Hivernal du Dévoluy représente un parcours de : **434,650 Km**

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de : **121,58 Km**

Les épreuves spéciales sont :

ES 1.3 : AGNIÈRES EN DEVOLUY : **10,410 Km** (x2)

ES 2.4 : LA BACHASSETTE : **25,880 Km** (x2)

ES 5.8 : LES GILLARDES : **8,700 Km** (x2)

ES 6.9 : MERE- EGLISE : **8.060 Km** (x2)

ES 7.10 : SAINT- ETIENNE EN DEVOLUY : **7,740 Km** (x2)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire »

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

6.2.1P : Le road book sera disponible, pour les concurrents régulièrement engagés,
au Bar / Restaurant « **L'Étincelle** » à AGNIERES EN DEVOLUY - 05250 LE DEVOLUY.

Un exemplaire du road book sera mis gratuitement à la disposition de chaque équipage.

Des exemplaires supplémentaires seront disponibles aux vérifications administratives moyennant paiement de 30 € par exemplaire et sur réservation avant le mercredi 6 Décembre 2017.

Les reconnaissances, hors dates et horaires autorisés, sont strictement interdites.

Le nombre maximum des passages est limité à 3.

Le retour en arrière, ou le bouclage, sur le parcours des Epreuves Spéciales est interdit.

Pendant les reconnaissances seuls les 2 membres de l'équipage engagé sont autorisés à bord des véhicules.



Il est demandé aux concurrents de faire preuve de beaucoup de prudence, de discrétion et de courtoisie vis-à-vis des riverains et des utilisateurs de la voie publique en pensant à préserver l'avenir des rallyes.

Les limitations de vitesses doivent impérativement être respectées conformément au Code de la Route.

6.2.6P Les reconnaissances auront lieu de 9h00 à 20h00 le samedi 9, le dimanche 10 et le vendredi 15 Décembre 2017.

Deux (2) adhésifs portant le N° de course seront distribués aux équipages lors du retrait du road-book. Ces adhésifs doivent **obligatoirement** être apposés sur les **vitres latérales arrière** du véhicule de reconnaissance. Le non-respect de cette obligation sera soumis au Collège des Commissaires Sportifs, une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion sera prononcée.

6.7P Tableau d’Affichage Officiel

Durant tout le rallye, l’affichage officiel sera situé : Esplanade des Bergers – Front de Neige – La Joue du Loup. Un affichage « Information » sera situé sous le Porche devant l’Office de Tourisme à La Joue du Loup

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.1P. DEPART

Le départ du premier concurrent aura lieu 15 minutes après le départ du dernier concurrent du rallye V.H.C et ce, lors des 2 étapes.

7.2.1P. Epreuves spéciales

Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde.

7.2.P. DISPOSITION GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaires de route : Chasuble orange
- Chefs de poste : Chasuble orange barrée d'une bande noire.
- Relations concurrents : Chasuble rouge

7.5.3P. Dépanneuses - Abandon

Les dépanneuses mises en place par l'organisateur, sont à la disposition du Directeur de Course, dans l'unique but, si nécessaire, de libérer la route.

Toute intervention des véhicules de dépannage de l'organisation faite à la demande d'un concurrent ou de son représentant, en dehors d'une décision du Directeur de Course, est à la charge financière du concurrent. En cas d'abandon, les concurrents ont l'obligation de prévenir le plus rapidement possible la Direction de Course en utilisant le numéro de téléphone indiqué sur la note d'information remise au moment des vérifications.

7.6.1. Dans les parcs fermés, la pose de housses ou de tout autre dispositif recouvrant la voiture est interdite. La pose d'une protection sur le pare-brise avant du véhicule sera tolérée.

ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Il sera établi :

- Un classement général, un classement par Groupe, par Classe, un classement Féminin non mixte et un classement Challenge « sans clous ».

ARTICLE 10P. PRIX

- Tous les équipages à l'arrivée du rallye seront récompensés par des trophées.
- Remise des prix Challenge « sans clous » conforme au règlement de ce Challenge.
- La remise des prix se déroulera :
Sur l'esplanade des Bergers – Front de Neige – La Joue du Loup
le dimanche 17 Décembre 2017 sur le podium d'arrivée.
- Les prix sont cumulables.
- Les chèques seront envoyés à l'adresse indiquée sur le dossier d'engagement dans la semaine suivant le rallye.
- Les 3 premiers équipages « sans clous » qui feront l'intégralité du rallye sans clous seront récompensés par ordre d'arrivée.

SCRATCH :	1 ^{er} :	480 €
	2 ^{ème} :	240 €
	3 ^{ème} :	120 €

FEMININ :	de 1 à 2 partantes	+ de 2 partantes
	1 ^{ère} :	220 €
	2 ^{ème} :	150 €

CLASSE :	de 1 à 3 partants	de 4 à 6 partants	de 7 à 9 partants
	1 ^{er} :	480 €	480 €
	2 ^{ème} :	240 €	240 €
	3 ^{ème} :		120 €

CHALLENGE « SANS CLOUS »	4 roues motrices	2 roues motrices
	1 ^{er} :	480 €
	2 ^{ème} :	240 €
	3 ^{ème} :	120 €

NOTES D'INFORMATION

- **REMERQUES :** Pendant toute la durée du rallye, un parking, à accès réservé et gratuit est prévu pour les remorques.
Aucune remorque ne pourra stationner dans le parc d'assistance.
- **DEPANNAGE :** En aucun cas, la responsabilité de l'organisation et/ou des services de dépannage ne sauraient être engagées lors des opérations de dépannage.

REGLEMENT CHALLENGE

« SANS CLOUS »

2 et 4 roues motrices

Le règlement du Challenge « **sans clous 2 et 4 roues motrices** » s'applique aussi bien pour le parcours de liaison que pour les spéciales.

PNEUMATIQUES

Interdits : Tous les pneumatiques munis de clous.

CONTROLES

Un contrôle de conformité des pneumatiques sera effectué à tout moment de l'épreuve.

IDENTIFICATION DU CHALLENGE

Un adhésif complémentaire relatif au challenge « sans clous » devra obligatoirement être apposé sur les voitures participantes.

Tout litige concernant l'interprétation ou l'application de ce règlement sera traité par Le collège des Commissaires Sportifs.

ABANDON DU CHALLENGE

Possibilité de quitter le challenge sans clous à un parc de regroupement ou parc fermé après en avoir avisé un officiel en place.

CLASSEMENT

Un classement et une grille des prix spécifiques au challenge seront réalisés pour les véhicules deux (2) et quatre (4) roues motrices.

CHALLENGE « SANS CLOUS »

	4 roues motrices	2 roues motrices
1 ^{er} :	480 €	480 €
2 ^{ème} :	240 €	240 €
3 ^{ème} :	120 €	120 €